

**FEDERATION SYNDICALE des activités  
postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS  
Tél 01 44 62 12 00  
Fax 01 44 62 12 34

## **DSEM**

# **On maintient la pression !**

Le comité technique national (CTN) était réuni lundi 28 avril afin d'examiner le projet « Evolution de la DSEM ».

Tous les syndicats sont intervenus sur la question des mutations d'office.

Le Siège refusant de s'engager plus en avant, nous nous sommes mis d'accord pour déposer un amendement suivant au texte soumis au vote (article 4 du texte ; amendement en gras) :

*« Les conditions relatives aux modalités de transfert et au dispositif d'accompagnement des personnels concernés par cette évolution d'organisation, sont précisées dans le texte de la commission de dialogue social du 28 mars, étant précisé que les transferts d'activité se feront sans mutation d'office ».*

Avant de faire voter cet amendement, les responsables de la Poste ont demandé une suspension de séance et, au retour, ont proposé la formule suivante :

*« Les conditions relatives aux modalités de transfert et au dispositif d'accompagnement des personnels concernés par cette évolution d'organisation, sont précisées dans le texte de la commission de dialogue social du 28 mars, étant précisé que les transferts d'activité se feront sans mutation d'office jusqu'au 1er décembre 2014 ».* En clair, le passage du texte de la CDSP (page 25) à propos des « moyens pouvant être progressivement transférés à la DTC » et prévoyant pour cette raison « des procédures d'entraide pour une durée de 3 mois » était modifié pour une durée de 6 mois.

Les syndicats ont considéré que cette proposition ne répondait pas à l'inquiétude du personnel et ont donc maintenu leur amendement initial, voté à l'unanimité !

Conséquence logique, les syndicats ont voté à l'unanimité contre le texte final.

**De ce fait, un nouveau CTN devait être convoqué afin de réexaminer le texte. Celui-ci aura lieu le mercredi 7 mai, le projet soumis à ce second CTN étant celui où apparaît la durée de 6 mois.**

Parallèlement, les appels à candidature vont débiter ; les organisations syndicales auront ensuite la liste complète des personnes postulant à la DTC.

Le directeur de la DTC a re-confirmé qu'il n'était pas question que des techniciens migrant vers la DTC interviennent sur les équipements industriels, une formation d'environ deux ans étant de toute manière nécessaire. C'est à l'occasion des « stages découverte » que des collègues ont pu « découvrir » les machines de tri...

Une période « transitoire » - avec des techniciens de la DSEM qui continuent de prester pour le Courrier - est tout à fait possible !

Cela ne serait pas la première fois que des techniciens interviendraient sur des équipements d'un autre métier.

# **Alors, on lâche rien : pas de mutation d'office !**

## Déclaration préalable au Comité technique national du 28 avril 2014

Depuis 15 ans, la maintenance technique et informatique de la Poste a subi de profonds bouleversements.

Il y a bien sûr les évolutions techniques des matériels et les qualifications des agents concernés mais nous voulons parler ici des nombreux projets ou restructurations qui ont fortement impacté les structures hiérarchiques et territoriales.

Nous en oublierons sûrement mais au-delà de la création des deux directions nationales que sont la DSEM et DTC, rappelons les projets Odyssée, MIL/MIT, OSMI, PFT, la création de la DSAM, du CSP ... et plus près de nous PPO à la DSEM et le projet "multi-compétences" à la DTC.

C'est dire que depuis 15 ans, les techniciens et informaticiens vivent à coups de soubresaut des réorganisations qui ne sont pas fondamentalement et directement liées à l'évolution des matériels, des métiers et des qualifications mais à la volonté de dégager des gains de productivité, notamment en supprimant des emplois et/ou des structures territoriales comme ce fût récemment le cas avec la suppression des ARM.

Rappelons aussi l'appel à la soustraction dans certains métiers ou certaines branches, des choix qui n'ont jamais prouvé leur pertinence.

Ce rappel historique n'est pas inutile car précédemment à toutes ces évolutions, il existait une maintenance unique sous l'autorité des directions départementales. Et au risque d'apparaître pour des passéistes, cette maintenance unique s'appelait le CTMD : centre technique de maintenance départemental. Ce qui n'empêchait pas, par ailleurs, un pilotage national !

Voilà pour le passé. Et ce passé à lui seul justifierait de voter contre mais le présent et le futur suffiront à cet exercice !

Quant au présent donc, la logique de sites qui avait conduit à un certain consensus et partage des activités entre l'Enseigne et le Courrier touche à sa fin avec le projet "Evolution de la DSEM".

Nous avons évoqué cette maintenance unique car il s'avère qu'au fil des années, les séparations successives des structures et des interventions sur les matériels font que les métiers des uns sont devenus totalement inconnus pour les autres et vice-versa !

Vous vous êtes aperçus vous-mêmes, au cours de nos réunions, de cette évolution néfaste à l'entreprise mais aussi au personnel.

A quelques jours du lancement des appels à candidature, il n'est pas encore garanti que la DTC trouve suffisamment de candidats pour combler les emplois nécessaires à cette séparation des activités.

Or, pour SUD-PTT, l'enjeu est bien que la Poste ne procède pas à des mutations d'office.

Si la méthode proposée par la Poste avait un sens jusqu'à maintenant, particulièrement en organisant un sondage grandeur nature auprès des agents de la DSEM, ce comité technique arrive bien trop tôt dans le timing.

Un comité technique placé après les résultats des appels à candidature aurait permis de répondre à des questions telles qu'une gestion temporaire d'un déséquilibre dans les effectifs, mais aussi à une gestion prévisionnelle des arrivées à la DTC puisqu'il est acquis que des agents iront dans ces services pour un temps relativement court, pour cause de TPAS ou de retraite.

C'est une seconde raison de voter contre. Tout autre vote serait un chèque en blanc puisque les futures nominations doivent prendre effet le 1er juin.

Enfin, le rattachement de la DSEM à l'Enseigne ne répond pas à l'inquiétude du personnel. Nous pensons à l'évolution du réseau lui-même bien sûr, mais aussi à une future réorganisation qui viserait tous les services et informatiques de l'Enseigne.

Dans l'immédiat, ce qui inquiète les agents, ce sont les mutations d'office mais aussi un éventuel second étage de la fusée.

Ainsi, un article du journal de l'Amicale des Chefs d'établissement daté de janvier évoquait explicitement un nombre d'ATM équivalent à 70 dans un futur visiblement proche.

Dans ces conditions, il nous paraît totalement approprié de voter contre.